rimum et nous estimons au contraire que cette rémunération qui a les plus grandes chance de constituer un minimum en a également de progresser encore, peut-être lentement mais dans de sérieuses proportions ».

Que de bonnes paroles ! Comme cela va ravigoter M. Faure et ses amis. Et comme nos édiles peuvent sécher dès maintenant les larmes qu'ils s'apprêtaient à verser sur les malheurs de la Compagnie chère à M. Bienaimé.

ALEX WILL.

Conseil des Ministres

Paris. 24 mai. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

LES CREDITS POUR LA DEFENSE NATIONALE

La ministre des finances a exposé la situation financière et a soumis au conseil le texte du projet de loi autorisant l'ouverture d'un compte spécial de la défense nationale, pour fournir aux dépenses de ce compte l'émission d'obligations à échéance de vingt ans.

L'EQUILIBRE DU BUDGET

Il a ensuite fait approuver les recettes nouvelles, s'élevant environ à 200 millions, qui seront proposées pour l'équilibre des budgets de 1913 et 1914.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

LES MINISTRES SERAIENT EN DESACCORD SUR LA METHODE FINANCIERE A ADOPTER D'URGENCE...

On lit dans l' « Intransigeant » :

La totalité du conseil des ministres a été employée, ainsi qu'en témoigne le communiqué officiel, à l'examen des moyens proposés par le ministre des finances pour faire face à l'emprunt d'un milliard et aux deux cents millions de dépenses permanentes qui vont se joindre chaque année au budget ordinaire.

Une discussion extrêmement vive a eu lieu à ce sujet et *nous croyons savoir* que l'accord, malgré tous les efforts faits, n'a pu s'établir complètement. Aucun vote n'a été émis, on s'est contenté d'une solution partielle. D'après des renseignements puisés à bonne source c'est sur l'emprunt que la discussion a été la plus longue. La méthode proposée a été vivement combattue par un nombre assez important de ministres et sur ce point on n'a pu s'entendre malgré les efforts de conciliation qui ont été tentés. Faut-il voir là un désaccord superficiel ou une scission profonde? A la Chambre, tous ceux que nous avons consultés à cet égard semblent incliner vers cette dernière version.

Le 3e Congrès radical-socialiste de la Seine

Paris, 24 mai. — Le troisième congrès de la fédération radicale de la Seine s'est ouvert ce matin à l'Elysée-Montmartre, sous la présidence de M. Bonnet, président, qui a prononcé une brève allocution.

Le délégué du dix-septième arrondissement, M. Kahn, ayant demandé la nomination d'une commission chargée d'étudier la question du service de trois ans, le congrès a décidé que la commission de politique générale s'occuperait de cette question.

La séance plénière

Paris, 24 mai. — *La séance de cet après-midi était présidée par M. Chenal, député.*

A la suite du rapport de M. Bokanowski, avocat à la Cour, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« La Fédération, considérant qu'après avoir émancipé l'individu politiquement, la République se doit de l'émanciper économiquement, que les travailleurs ne seront vraiment libres que lorsqu'ils seront soustraits aux suggestions de la misère et des risques inhérents à la vie en société ;

» Emet le vœu que le Parlement oriente nettement son effort vers l'amélioration et l'achèvement des lois d'assurance sociale ; que la loi sur les accidents du travail soit appliquée aux travailleurs agricoles, aux gens de maison, domestiques et serviteurs de toute sorte ; que sa protection s'étende également aux maladies professionnelles caractérisées ; que le fonctionnement de la loi sur les retraites ouvrières soit simplifié et que le principe obligatoire y soit nettement déterminé ; que le réseau des lois protectrices soit consolidé le plus tôt possible, avec le concours de la mutualité et des associations professionnelles, par le vote des lois sur l'assurance contre la maladie, contre l'invalidité et contre le chômage ».

LA POLITIQUE SCOLAIRE

A la suite du rapport de M. Ferdinand Buisson, député, sur l'enseignement, le vœu suivant a été voté à l'unanimité :

« Le Congrès, considérant que l'instruction, à tous les degrés, est une des formes de la défense nationale dont il appartient à l'Etat d'assurer le complet développement, invite les élus à soutenir une politique scolaire qui s'inspire des principes suivants :

« 1. Obligation de l'enseignement primaire élémentaire.

« Que, pour le principe de l'instruction due à tous les enfants, puisqu'elle est indispensable à tous les hommes, l'obligation établie par la loi devienne une réalité, et que pour cela soient instituées deux séries parallèles de mesures efficaces ; d'une part, la répression en cas de négligence ou de mauvaise volonté de la part des parents ; d'autre part, de larges secours aux familles pauvres par une extension considérable du rôle et des ressources de la Caisse des Ecoles, ainsi que par l'action officieuse des conseils d'écoles ;

« 2. Laïcité et neutralité de l'école publique.

« Que l'école publique, fidèle à la mission que la loi française lui assigne, donne aux enfants les notions élémentaires d'ordre intellectuel, moral et civique sur lesquelles l'accord est unanime, et qu'elle s'interdise d'intervenir pour ou contre les discussions politiques ou religieuses, dont le maître n'a pas à entretenir les jeunes élèves confiés à sa loyauté.

« 3. Egalité des enfants quant au droit d'instruction.

« Que tous les enfants du pays soient mis en état de poursuivre leurs études, non pas en raison de la fortune de leurs parents, mais en raison de leurs capacités ; qu'en conséquence, la gratuité soit le régime de tous les établissements d'instruction publique ; que l'accès des divers enseignements, professionnel, technique, artistique, scientifique, soit ouvert, non plus aux riches, mais aux mieux doués, et permette ainsi à la nation de ne rien perdre du capital humain qu'elle peut mettre en œuvre.

« 4. Enseignement complémentaire et professionnel obligatoire.

« Qu'à la suite de l'enseignement primaire, soit rendu obligatoire, comme il l'est en Allemagne et en Suisse, un enseignement des adolescents et apprentis des deux sexes, destiné à leur faire acquérir les connaissances qui serviront de complément théorique à l'apprentissage de leur métier respectif.

« 5. Liberté de l'enseignement privé dans les limites de la loi et sous l'autorité de l'Etat.

« Que l'abrogation de la loi Falloux pour l'enseignement secondaire et l'organisation du contrôle effectif de l'Etat pour tous les degrés de l'enseignement mette fin aux abus résultant soit des privilèges concédés aux écoles libres, soit du laissé-aller qui a supprimé en fait l'inspection et la surveillance des pouvoirs publics.

« 6. Répression des tentatives de l'Eglise pour s'emparer à nouveau de la direction de l'enseignement.

« Qu'une application rigoureuse des lois existantes, et au besoin des mesures légales additionnelles reconnues nécessaires, viennent couper court aux prétentions dominatrices et aux manœuvres d'accaparement de l'Eglise, en l'empêchant d'user de la liberté dont elle jouit comme association reconnue, soit pour entraver le fonctionnement de l'école publique par des moyens inavouables, tels que la pression sur les pauvres, la menace et la calomnie, la provocation au désordre et à l'indiscipline, soit pour substituer l'autorité collective du clergé irresponsable à la responsabilité du personnel enseignant des écoles privées ».

L'ENSEIGNEMENT POST-SCOLAIRE

Après une longue discussion, sur la proposition d'un membre de l'assemblée, le Congrès a voté l'adjonction suivante au vœu de M. Buisson :

« Le Congrès émet le vœu que le Parlement augmente les crédits accordés annuellement pour le développement de l'action des patronages et d'œuvres d'éducation laïque en faveur des principes républicains ».

A la demande de M. Livet la phrase suivante a été ajoutée à ce vœu «... en attendant l'organisation légale de l'enseignement post-scolaire ».

Sur la proposition de M. Kahn, le Congrès admet le principe de l'amendement Brard, obligeant toute personne désirant ouvrir un nouvel établissement d'enseignement à obtenir l'autorisation préalable du ministre de l'Instruction publique.

Le Congrès entend ensuite le rapport de M. Henry, instituteur, sur le personnel enseignant, qui fait adopter par les congressistes un vœu sur l'amélioration des traitements des instituteurs, conformément aux propositions gouvernementales, avec des améliorations que l'orateur précise.

Le fils de famille volait dans les grands magasins

Paris, 24 mai. — L'inspecteur Thord, attaché à un grand magasin voisin de la Madeleine, a procédé hier après-midi à l'arrestation d'un jeune homme de mise élégante qui venait tous les jours au magasin, et grâce à un ample pardessus, dissimulait facilement les objets qui excitaient sa convoitise. Conduit devant M. Bleynie, commissaire de police du quartier de la place Vendôme, l'inculpé, après de longues hésitations, a fini par dévoiler son identité : Henri de Fournes, âgé de vingt-huit ans, demeurant boulevard Haussmann. Issu d'une très honorable famille du centre de la France, il avait dilapidé au jeu une fortune considérable. Au cours de ses multiples visites dans différents cercles de Paris, ce jeune homme avait fait la connaissance d'un autre aventurier, Jacques Wornier, âgé de quarante ans, demeurant avenue de Wagram. Tous deux s'étaient associés pour voler dans les grands magasins. Puis ils revendaient à bas pris à des camarades de cercle, le produit de leurs rapines. Wornier et son acolyte ont pris le chemin du Dépôt. Une perquisition opérée au domicile des voleurs a amené la découverte d'une grande quantité de marchandises.

Contre les "trois ans" et le maintien de la classe

A LILLE

AU 43me, les fouilles ont donné "un" résultat

UN CAPORAL TROUVE EN POSSESSION DE CHANSONS DECLAREES SUBVERSIVES, EST EMPRISONNE ET SERA, DIT-ON, CASSE DE SON GRADE.

PLUSIEURS SOLDATS AURAIENT ETE MIS EN PRISON POUR AVOIR SOURI AU COURS DE «THEORIES» PRATIQUES.

Nous avons dit hier que se livrant à des actes de basse police, des gradés avaient fait fouiller dans le paquetage de leurs hommes au 43e d'infanterie et au 16e chasseurs à pied.

Or, au cours de ces fouilles, on a découvert dans les effets d'un caporal du 43e, appartenant au recrutement du Pas-de-Calais, une feuille de chansons parmi lesquelles se trouvaient « Gloire au 17e », et l' «Internationale».

Ce papier ayant été immédiatement saisi, il fut procédé à l'interrogation de l'intéressé qui déclara avoir acheté cette feuille à Wambrechies. Il ajouta qu'il ne se rappelait même plus l'avoir en sa possession.

Informé de ces faits, le colonel Proye fit, paraît-il, malgré ces explications, emprisonner le caporal qui sera en outre, dit-on, cassé de son grade.

On dit également — sans que nous ayons pu avoir confirmation des faits, l'autorité militaire observant la plus étroite discrétion — que plusieurs soldats de ce régiment avaient été mis en prison parce qu'ils n'avaient pu réprimer un sourire lorsque, réunis pour la théorie, leurs chefs avaient cru devoir leur faire des leçons de patriotisme.

LILLE INTERDITE !

Ajoutons que partout où ils trouvent, soit dans leur chambrée, soit à la cantine, les soldats sont depuis quelque temps épiés, surveillés, et que l'on écoute attentivement tout ce qu'ils se disent entre eux.

Le bruit avait un moment circulé que la garnison serait consignée aujourd'hui dimanche, c'était là une fausse nouvelle, samedi, en effet, des permissions de 24 heures, moins nombreuses que de coutume, toutefois, ont été accordées.

Cependant, la ville de Lille est, paraît il, interdite aux troupiers des autres garnisons, afin d'éviter que les soldats puissent se concerter entre eux !...

LE MEETING DE L'HIPPODROME

C'est aujourd'hui, à trois heures du soir, qu'aura lieu, à l'Hipodrome Lillois, le grand meeting contre les trois ans, organisé par les groupements d'avant-garde de *Lille* et de la région, et plus particulièrement par la Bourse de Travail de Lille, et la Fédération de la Libre-Pensée Socialiste du Nord.

Y prendront la parole Ch. Saint-Venant, secrétaire de l'Union des Syndicats de Lille ; Ch. Marck, trésorier de la Confédération Générale du Travail, et Sébastien Faure, qui traitera, avec tout son talent d'orateur, le sujet d'actualité : « Trois ans de caserne ».

Des cartes sont en vente : A LILLE : Aux cafés de l'Hipodrome Lillois ; Cuvelier, rue Nicolas-Leblanc, Marchand, café de l'Union, rue d'Arras ; Surquin, Brasserie l'Avenir, rue Pierre-Legrand ; Saint-Venant, rue des Augustins ; Deneubourg, rue de Paris ; Naessens, rue du Vieux-Marché-aux-Bêtes ; Coches, rue SaintSauveur ; Flament, rue de Poids, Vandenbossche, boulevard de l'Usine ; Girardin, rue du Faubourg des Postes ; Krebs, place de la Gare ; Cnudde, rue des Sarrazins ; Lortiloir, rue de Valenciennes ; Bergot, rue de Wazemmes ; Verburght, rue de Juliers ; Hubert, rue de Paris, etc...

A HELLEMMES : Chez Hentgès et Delorme.
A MONS-EN-BAROEUL : chez Lelièvre.
A LOMME : chez Dereuse.
A LOOS : chez Roels.
A LAMBERSART : chez R. Corman.
A HAUBOURDIN : chez Bouderez.

Les stalles, premières et secondes, au prix de 0.50 centimes, pourront entrer à partir de *deux heures et demie par la rue de Valmy*, et à deux heures trois quarts par la rue Nicolas-Leblanc. Les troisièmes, à 0.25, à deux heures trois quarts par la rue Nicolas-Leblanc.

Nota — La Bourse du Travail prie les dépositaires de cartes de bien vouloir faire parvenir les invendues ainsi que le montant de celles vendues à l'Hippodrome, à l'entrée de la conférence.

DU CALME !

Le citoyen Saint-Venant nous communique la note suivante :

« Il est probable sinon certain qu'un déploiement extraordinaire de forces de police sera organisé autour de l'Hippodrome. J'invite les camarades de ne pas tomber dans ce piège provocateur et de garder le calme et le sang-froid dont en aucune circonstance ils ne doivent se départir ».

La manifestation interdite de Lambersart

Nous avons annoncé hier matin que le maire de Lambersart avait interdit par arrêté la manifestation *qui* devait avoir lieu le *soir* dans l'agglomération de Canteleu.

Ainsi que l'avaient recommandé les organisateurs désireux d'éviter tout conflit, aucune démonstration n'eut lieu.

Néanmoins, une foule assez nombreuse se réunit à huit heures du soir, sur la Grand'Route et commenta avec véhémence l'arrêté du maire.

« Pourquoi, disaient des ouvriers, interdire notre démonstration qui aurait été toute pacifique alors que demain matin dimanche une procession cléricale parcourra en toute liberté les rues de la commune.

« Est-ce une provocation ? »

Il fallut toute l'autorité des militants ouvriers pour empêcher certains de leurs camarades de manifester malgré tout.

Les importantes forces de police qui avaient été rassemblées à Canteleu furent donc dérangées inutilement.

Dans le courant de la soirée, la Section du Parti Socialiste tint une réunion au sujet de l'arrêté municipal.

Les manifestations militaires

60 officiers punis à Toul?

Toul. 24 mai. — On croit savoir que les officiers punis à la suite des incidents de samedi et de dimanche seraient au nombre de soixante. Les punitions varient de quinze jours à soixante jours d'arrêts à la chambre. Cette dernière punition a été infligée à un seul capitaine du 153e régiment d'infanterie. — (Havas.)

UN DEMENTI DU MINISTERE DE LA GUERRE

Paris. 24 mai. — Le ministère de la guerre communique la note suivante :

Il est inexact que soixante officiers de la garnison de Toul aient été punis à la suite des incidents de samedi et de dimanche derniers.

Sept nouvelles arrestations à Rodez

Rodez, 24 mai. — Le général Sibille, commandant la brigade d'Albi, ancien colonel du 122e, désigné par le ministre pour enquêter sur les incidents militaires de Rodez, est arrivé hier soir à 7 heures. Il a commencé ce matin son enquête. Les premiers résultats ont amené sept nouvelles arrestations. Il a passé ensuite en revue sur le champ de manœuvres tout le régiment, à huit heures.

Les manifestants de Rodez en cellule

Montpellier, 24 mai. — Ce matin, le capitaine Lambert, rapporteur au conseil de guerre, a procédé au premier interrogatoire des quinze du 122e de ligne de Rodez. La plupart expriment de vifs regrets pour l'acte qu'ils ont commis dans un moment irréfléchi. Les meneurs, le tambour Chazot et les soldats Grevier et Marquès sont au secret. Dans l'après-midi plusieurs officiers du 122e, témoins dans l'affaire, ont été entendus. L'information se poursuit.

On ne pense pas que les prisonniers puissent être jugés avant une huitaine de jours.

A la prison on a doublé les postes et les cellules occupées par les détenus sont constamment surveillées.

La révocation du docteur Serfaty

Le docteur Serfaty, — dont nous avons annoncé, en date du 10 mai courant, la révocation de médecin de l'Assistance Publique, pour avoir critiqué l'attitude du préfet de l'Yonne interdisant un meeting contre les trois ans, — nous demande d'insérer les explications suivantes :

« On a commis une grosse erreur en annonçant que ma révocation de médecin inspecteur des Enfants-Assistés et des enfants du premier âge de l'Yonne est causée par un blâme que j'ai adressé à M. Marty, préfet de notre département.

D'ailleurs, voici, dans ma protestation contre la guerre, le passage incriminé :

« Au dernier moment, j'apprends le geste courageux de Cornet refusant d'obtempérer à un ordre ministériel demandant l'empêchement du meeting par tous les moyens. Tant pis pour le ministre et tant mieux pour le maire de Sens ! »

Où voit-on le nom de M. Marty, préfet de l'Yonne, et où trouve-t-on une allusion à l'attitude de l'administration préfectorale?

Le médecin-inspecteur de l'Assistance n'a-t-il pas, comme tous les autres citoyens, le droit de penser et d'écrire? Suis-je tenu, parce qu'étant tout petit fonctionnaire, de voir par les yeux de l'administration, d'entendre par ses oreilles et de concevoir par son cerveau? Ne puis-je pas, sans être traité d'antimilitariste, détester la guerre et en dépeindre les atrocités. N'ai-je pas la possibilité de m'avouer pacifiste, de même que certains officiers généraux et d'autres personnalités appartenant aux partis de la droite? Pourquoi deux poids et deux mesures?

République, liberté, égalité et fraternité ne sont donc que de vains mots? Ai-je commis une faute professionnelle? Non, puisque, peu de temps avant ma révocation, l'administration, qui me frappe aujourd'hui, m'a adressé des lettres officielles de félicitations pour l'organisation de mon service.

Enfin, pourquoi ne vous a-t-on pas communiqué les ordres du jour pris en ma faveur par les différents groupements républicains de l'Yonne et par des associations médicales. *Vous seriez été*, alors fixé sur ce que la majorité de ma région croit devoir appeler « une injustice ».

Pour résumer l'histoire des tracasseries actuelles, je peux affirmer que ce sont mes idées nettement socialistes qui déplaisent au gouvernement, maître du jour. Il faut, probablement, pour exercer certaines fonctions, avoir la cote... d'amour !...

Veuillez agréer, *Monsieur* le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma parfaite considération.

Docteur SERFATY,

Médecin à Egriselles-le-Bocage (Yonne), président de la section de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de Sens.

Au Maroc

UN COMBAT DE LA COLONNE GOUDEIN. — NOTRE BILAN : 2 TUES, 2 MOURANTS, 6 BLESSES

Tanger, 24 mai. — De Meknès : La colonne Goudein a été attaquée, le 21 mai, entre Oulmès et Tafoudeit, par un très important groupement de Zaian, qui avaient à leur tête le fils du chérif Zaiani.

Les dissidents ont été repoussés et ont perdu de nombreux morts ; de notre côté, nous avons eu deux hommes tués, deux blessés gravement et six légèrement atteints.

LA GUERRE DES BALKANS

Les combats entre les Alliés ont créé aux Balkans une situation inquiétante. On sait maintenant qu'en entrant dans la zone neutre, à Panghéion, les Bulgares voulaient s'emparer de la ligne Sérès-Salonique. Quant au combat de Vouitchtista, les Bulgares en rejettent la responsabilité sur les Grecs, qui auraient voulu les déloger des hauteurs qui dominent la rivière Anghista. Des navires grecs se portent devant les nouveaux ports bulgares de Kavalla et de Dedeagatch pour protéger leurs nationaux.

De plus, il y a eu à Zagari, près de Monastir, entre population bulgare et soldats serbes un violent incident.

Les gouvernements restent en rapports de courtoisie, mais leur désaccord n'est pas fait pour avancer la conclusion de la paix qui ne paraît pas aussi prochaine qu'on l'a dit. Autour des querelles, des intrigues se nouent, l'Autriche fait bonne mine à la Bulgarie. En même temps, elle maintient des navires devant Durazzo, tandis que l'Italie surveille Valona.

LES COMBATS CONTINUENT ENTRE GRECS ET BULGARES

Salonique. 24 mai. — Les Grecs et les Bulgares sont toujours aux prises.

Deux compagnies bulgares ont attaqué une compagnie grecque à Semaltos.

On parle d'une démonstration navale grecque devant Cavalla et Dédéagatch

MUTINERIE MILITAIRE A SERRES

Salonique. 24 mai. — Une mutinerie avant éclaté parmi les troupes bulgares, à Serrès, le capitaine qui les commandait, ne pouvant les maîtriser, s'est suicidé.

L'EFFERVESCENCE A SOFIA

Sofia. 24 mai. — L'opinion publique est très énervée par les incidents toujours plus fréquents qui se produisent entre les Serbes et les Bulgares dans les régions où ils sont en contact. [illegible]

Le gouvernement a décidé de retirer de la circulation les monnaies serbes encore en Bulgarie, à partir du 30 mai prochain. On n'accepte plus les marchandises expédiées par voie ferrée au delà de Tsaribrod. Ces mesures, auxquelles s'ajoutent de nombreux et d'importants mouvements de troupes et des préparatifs militaires de diverses natures, sont très commentées.

Dans presque tous les milieux, on répète qu'il est urgent que la paix soit signée rapidement à Londres pour qu'on puisse se consacrer immédiatement et entièrement à une solution, amicale ou non, du différend avec la Serbie.

INCIDENT SERBO-BULGARE

Vienne. 24 mai. — Un télégramme de Sofia annonce que des troupes serbes ayant pénétré dans le village de Zagani, près de Monastir, forcèrent des femmes bulgares. Les parents de ces femmes tuèrent alors plusieurs soldats à coups de fusil. Les soldats serbes incendièrent, pour se venger, le village entier.

L'opinion publique, en Bulgarie, a accueilli cette nouvelle par de graves manifestations de colère.

L'enlèvement du jeune Baron par le professeur Poilas

Paris, 24 mai. — Le service de la Sûreté poursuit activement ses recherches pour retrouver le jeune Baron, qui, dans l'après-midi de jeudi, au cours d'une promenade, a disparu, enlevé par son professeur, le nommé Jean Poilas, âgé de 35 ans, né à Salonique (Turquie)

Les parents du jeune homme, qui sont de gros maraichers des environs de Paris, ont reçu ce matin une lettre de Poilas, datée et timbrée d'Ermont (Seine-et-Oise), dans laquelle ce dernier leur conseille de ne pas s'inquiéter, et déclare qu'il leur rendra leur fils plus tard.

Des battues sont actuellement effectuées dans la forêt de Montmorency et la banlieue nord, tandis que 180 inspecteurs de la Sûreté fouillent tous les garnis de Paris.

Le professeur Poilas avait habité 18, rue de Colombes, à Asnières. Il était porteur, au moment de sa disparition, d'une somme de 300 francs en or.

L'entrevue de M. Clémenceau avec M. Poincaré

Nous avons annoncé hier, en Dernière Heure, d'après une dépêche Havas, que, sur le désir que le Président de la République lui en avait fait exprimer par le secrétaire général civil, M. Clemenceau s'était rendu à l'Elysée pour conférer avec M. Poincaré.

Plusieurs de nos confrères parisiens commentaient hier matin cette démarche, mais tous en sont réduits aux hypothèses.

Le « Figaro » dit que la visite a eu lieu dans la matinée, qu'elle a duré une demi-heure et qu'elle a été excessivement cordiale en dépit de ce que peuvent croire ou désirer ceux qui se souviennent des luttes de janvier dernier.

Le « Figaro » ajoute :

« Nous en avons pour garant la haute *mentalité* des deux *hommes d'Etat* qui se trouvaient réunis. Aucun témoin n'a assisté à l'entretien.

Mais, dit le journal, la situation est assez nette pour que nous n'hésitions à affirmer que le Président de la République a remercié M. Clemenceau du puissant appui qu'il ne cesse de donner à la loi de trois ans. Sur cette question primordiale, M. Clemenceau est un des plus importants soutiens du cabinet ».

Le « Journal » rappelle que depuis la veille de l'élection présidentielle, M. Poincaré et M. Clemenceau *ne s'étaient pas rencontrés*, c'est-à-dire depuis le jour où le sénateur du Var était allé demander à M. Poincaré de ne pas maintenir sa candidature au Congrès de Versailles.

Une lettre assez vive de M. Clemenceau se rapportant au compte rendu de cette démarche avait eu pour conséquence un échange d'explications qui avaient mis fin à l'incident.

Le « Gil Blas » dit que des personnes renseignées de près et sûrement, ont fait savoir que la conversation entre les deux personnages a été du ton le plus conciliant, qu'on en est venu aux paroles nettement amicales et qu'enfin elle s'est poursuivie de la manière la plus cordiale telle qu'on eût pu la concevoir avant la grande lutte de février.

Une réconciliation devant la Crise

Sous ce titre, on lit dans l' « Intransigeant » :

« Que s'est-il passé, au cours de cette entrevue sensationnelle à laquelle, en dehors des deux éminents interlocuteurs, aucun témoin ne fut admis ? On ne peut en donner un compte rendu précis, mais, en coordonnant les indiscrétions échappées à l'entourage de M. Clemenceau, nous pensons pouvoir affirmer une physionomie assez fidèle de ce mémorable entretien ».

Notre confrère imagine que l'accueil du Président de la République fut tellement cordial que M. Clemenceau en [illegible] et que, dès le début, la conversation prit un tour amical.

Après avoir exposé à son interlocuteur que la *situation politique* lui semblait extrêmement tendue en raison de l'agitation provoquée autour des trois ans, toujours d'après l' « Intransigeant », M. Poincaré aurait ajouté « que les investigations de la Sûreté établissaient péremptoirement qu'il y avait un commencement d'exécution d'un *véritable complot* contre le régime et contre la nation ».

« *En cas de manifestations ou d'émeutes* à Paris, affirma le président de la République, si la police et la garde ne suffisaient pas à maintenir l'ordre, il serait pourtant peu opportun de mettre à l'épreuve les différents services de la garnison. Il faut nous attendre à de très graves événements : seule, une union étroite entre tous les patriotes peut les éviter. Forts de l'aide inattendue que semblent leur prêter certains hommes politiques, velléitaires et pusillanimes, les meneurs continuent plus que jamais leur agitation. Seule, la paix des partis nationaux peut éviter la guerre civile...»

SI UNE CRISE ECLATAIT

« M. Clemenceau montra qu'il saisissait toute la gravité de la situation. M. Poincaré l'entretint alors de l'éventualité d'une crise ministérielle.

— Si jamais le ministère Barthou, au courage et au patriotisme de qui je rends hommage, était obligé de se retirer, je ne vois que deux hommes capables de traverser la crise : vous et Briand, ensemble...

A l'annonce de ce dernier nom, M. Clemenceau fit un geste que le Président ne pouvait *prendre* pour un geste d'assentiment. Toutefois, il promit à M. Poincaré son concours le plus absolu pour aider la République à sortir de ce mauvais pas ».

FEUILLETON DU 24 MAI. — N. 184

Forfaits d'Amour

ROMAN INEDIT

par

Ely MONTCLERC

[illegible] Barnéville, 3 septembre 1903.

« Je soussignée, remets le présent paquet à M. Garnaud, curé de Barnéville, le chargeant, si je ne lui ai pas réclamé dans deux ans, jour pour jour, de le remettre de ma part à M. Roger d'Excideuil. »

Sans hésiter, Marthe écrivit la phrase indiquée, elle la fit suivre de sa signature.

Cette précaution prise, le prêtre enferma l'enveloppe dans le tiroir, et comme la femme du régisseur prenait congé, il la reconduisit jusqu'au seuil du jardin.

Lorsqu'elle arriva en vue du cottage, Marthe paraissait très satisfaite.

Seule, puisque sa domestique était partie, seule et libre elle put accomplir en parfait repos ses mystérieux arrangements.

D'abord, montant à la lingerie, elle prit la mante et les petits vêtements dont nous avons parlé et descendit le tout au rez-de-chaussée.

Elle fit un paquet de menues provisions de bouche : chocolat, lait, gâteaux secs, qu'elle enferma avec les vêtements dans un sac d'étoffe à coulisse nommé réticule.

Ensuite, prenant la cape, et le sac suspendu à son bras, Marthe sortit de nouveau.

Bien qu'elle ne quittât guère les environs immédiats de sa demeure, la femme de Tricol connaissait sur le bout du doigt le domaine d'Excideuil ; sa topographie lui était on ne peut plus familière.

Elle n'ignorait donc pas qu'un cours d'eau assez rapide, une sorte de petite rivière presque torrentueuse par endroits, longeait le côté nord de la forêt de Saint-Sylvestre, un kilomètre environ après avoir franchi les limites du parc.

Le bois dégringolait soudain en pente rapide, puis on arrivait à un rocher énorme, surplombant la rivière qui se nommait la Voulzie. Ce rocher, cette suite de roches plutôt, se continuait jusque dans la rivière ; l'eau écumeuse y formait une cascade, dont les remous se prolongeaient fort loin.

Bien que l'endroit fût réputé dangereux, des enfants imprudents venaient s'y baigner l'été.

Il s'en suivit à plusieurs reprises des catastrophes. Saisis par le courant, les baigneurs étaient entraînés jusqu'au milieu des roches, capricieusement amoncelées ; les herbes aquatiques d'une part, la force du courant de l'autre, avaient tôt fait de réduire à l'impuissance le baigneur trop aventureux.

Et c'était fini, impossible de tenter un sauvetage. Quant à retrouver le corps, impossible également.

On disait que, sous la plus haute roche se trouvait un trou profond où les cadavres allaient se putréfier.

Pas un été ne s'écoulait qu'il n'y eût dans la contrée un malheur de ce genre à déplorer.

Au temps de son insouciante jeunesse, Marthe était venue souvent goûter au bord de la Voulzie.

Il y régnait par les fortes chaleurs une température exquise. D'un côté, la masse vert sombre des bois escaladant la colline qui bordait l'horizon, de l'autre côté, la plaine vaste, avec ses prés fleuris, où l'on cueillait d'énormes bottes de grosses pâquerettes, où l'on trouvait ces exquis champignons qui sentent la noisette et que les gens du pays nomment des mousserons.

Où était-il ce temps-là ?

Et la fête de Jollivet qui se tenait justement en face de l'endroit où se trouvait Marthe à cette heure au milieu des prés !

Les chevaux de bois peinturlurés de rouge vif, qui ne ressemblaient que de fort loin aux somptueux manèges modernes, les tirs que la jeunesse riche du pays prenait d'assaut, les bals où les jeunes nobles venaient courtiser de belles filles rougissantes grisées par leurs compliments si peu pareils aux bourrades amicales et aux lourdes plaisanteries débitées par les galants de village.

La femme de Tricol, assise sur un talus herbeux, contemplait machinalement la course folle des eaux écumantes se brisant contre les arêtes aiguës du roc, elle regardait les grosses pierres émergeant de l'eau, si capricieusement qu'on eût dit une rangée de dents énormes et noires.

Le souvenir du passé assaillait son esprit, emplissait son cœur d'une mélancolie sereine qui n'était pas sans charme.

Ces rives qui l'avaient vue enfant heureuse, ravie de sa beauté, de sa fraîcheur, ivre de la joie d'exister, la retrouvaient vieillie, désabusée, meurtrie... seule la nature dans sa splendeur immuable n'avait pas changé.

Les hommes passent, les choses restent.

Tout à coup, le soleil, couleur de pourpre, se mira là-bas dans les eaux redevenues tranquilles et claires de la Voulzie.

C'était le déclin du jour.

Marthe tressaillit, saisie par la fraîcheur qui tombait ; elle se leva, puis enveloppant son sac dans l'épaisse mante, elle cacha le tout sous les herbes du talus.

— Je suis certaine de le retrouver sans effort, pensa-t-elle.

Et maintenant, d'un pas tranquille, elle regagnait le parc, atteignait sa demeure.

Assise devant la table de la cuisine, Marthe dîna solitaire, absorbée en de profondes réflexions.

Quand elle eut achevé, il était sept heures, c'est-à-dire qu'il faisait tout à fait nuit.

— Voyons, fit-elle à voix haute, n'ai-je rien oublié ? Peut-être que je devrais écrire un mot pour Madame pour qu'elle ne soit pas trop désespérée ?

« Non, s'affirma énergiquement la femme de Tricol, non, rien, rien... personne ne doit rien savoir. On croira ce qu'on voudra... à la grâce de Dieu...

« Je plains Madame, car c'est une bonne créature trop éprouvée déjà, mais lui avant tout. Elle est énergique, elle se surmontera et plus tard... plus tard si je réussis elle me remerciera. Donc, voilà, je peux m'en aller.

« Ah ! je n'y pensais pas... et la lanterne ? Et l'argent ? J'ai caché ça là-haut, il faut que je remonte... »

De nouveau elle grimpa deux étages, rouvrit la chambre aux effets, farfouilla dans un recoin obscur du placard déjà mentionné.

Une petite lanterne à essence s'y trouvait, toute garnie. Elle la mit dans sa poche, ainsi que la pochette de cuir contenant sept pièces d'or et un peu de menue monnaie.

Quelques instants plus tard, son ombre, éclairée par la lune nouvelle, se profilait sur un sentier qui menait au château.

Les domestiques étaient pour la plupart réunis à l'office et bavardaient en attendant l'heure où serait servi leur repas.

Mme d'Excideuil dînait seule dans l'immense salle à manger. Jeanne Martel, après avoir présidé au repas de son nourrisson, venait de le coucher.

Assise auprès du petit lit enveloppé d'un grand rideau de guipure, elle veillait sur le sommeil de l'enfant que sa mère rejoindrait et garderait tout à l'heure, tandis que la nourrice descendrait dîner.

Depuis longtemps, Marthe était habituée aux us et coutumes de la maison.

Elle monta sans rencontrer âme qui vive, au premier étage, elle frappa à la porte de la *nursery*.

— Entrez ! cria Jeanne.

« Ah ! c'est vous, Mame Tricol ; aussi je m'étonnais de ne pas vous avoir vue depuis ce matin.

— J'ai été très occupée à cause de mon mari qui partait.

« Mais je n'aurais pas dormi tranquille si je n'avais vu le petit ce soir. Est-ce qu'il dort déjà ?

— Vous pensez ! Un démon qui n'arrête pas de tout le jour !

« Quand il tombe dans son lit le soir, aussitôt le voilà parti, et on pourrait bien lui tirer le canon aux oreilles, qu'il ne se réveillerait pas avant d'avoir fait le tour du cadran.

— Laissez-moi le regarder, je l'embrasserai tout doucement

Marthe écarta la guipure.

Rose, blanc, doré, ses longs cils mettant une ombre sur ses joues satinées, le petit Robert dormait, la bouche entr'ouverte par un vague sourire.

L'émail des dents luisait humide ; on en apercevait quelques-unes menues et blanches comme des grains de riz.

— Qu'il est beau ! murmura la femme du régisseur. On dirait un petit ange !

Et se penchant sur la couchette, elle effleura le front du bébé.

— A présent que je l'ai vu, je m'en vais, Jeanne. Bonsoir !

— Bonsoir, mame Tricol, à demain !

« Je ne vous reconduis pas, hein ? Vous connaissez la route ?

— Oui, oui, soyez tranquille.

Et Marthe quitta la *nursery*.

De même que toutes les anciennes constructions, le château d'Excideuil possédait des murs d'une épaisseur telle que l'embrasure des fenêtres avait un mètre de profondeur.

Chaque chambre donnant sur le couloir était close par deux portes, c'est-à-dire qu'en entrant on se trouvait dans une sorte d'étroite antichambre de chaque côté de laquelle étaient des réduits obscurs, très profonds, où une personne pouvait aisément se cacher.

De sorte qu'après avoir refermé sur elle la première porte, Marthe, au lieu d'ouvrir la seconde, entrebâilla celle du réduit placé à sa droite, et s'y insinua.

Dans ce réduit, Jeanne Martel accrochait ses effets.

Le plus aisément du monde la femme de Tricol put se dissimuler sous les robes qui pendaient, et en admettant même que la nourrice vint là ce soir, pour y chercher quelque chose, certes, elle ne découvrirait pas son amie.

Mûri depuis des mois et des mois, le plan de Marthe s'exécutait ainsi qu'elle l'avait résolu.

(A suivre.)